

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1^{er} février 2023

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance spéciale publique s'est tenue le 1^{er} février 2023, à compter de 16 h 30. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Lucie Dagenais.

Sont présents dans la salle les conseiller(ère)s suivant(e)s :

	Josiane Martel-Ouellet
Bob Lussier	
Marie Claude Aubin	Catherine Marsan-Loyer

Est présent en direct, par vidéoconférence le conseiller Gilles Prairie.

Est absente la conseillère Stéphanie Dalpé.

Conformément à l'article 156 du code municipal, les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été notifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 30 janvier 2023 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

Assiste également à la séance le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

SUJETS :

1. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. AVIS DE MOTION AU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION 115-2023
3. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS 596-02-23 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D': adopter l'avis de convocation tel que notifié le 30 janvier 2023.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION AU PROJET DE RÈGLEMENT 115-02-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2023

Je, Lucie Dagenais, mairesse, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement 115-02-2023 décrétant l'imposition des taxes municipales pour l'année 2023;

Le présent règlement vient annuler le règlement 115-02-2022 afin de décréter l'imposition des taxes municipales pour l'exercice financier de l'année 2023;

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la mairesse, madame Lucie Dagenais.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 1^{er} février 2023

RÉS 597-02-23 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance.

ADOPTÉE

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général
Greffier-trésorier